

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POULAINES, 42

NOS RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES ETATS-UNIS

Interview de M. Léon Chotteau

Le vote du Bill Mac-Kinley a causé une émotion d'autant plus profonde que notre commerce d'exportation de tissus est sérieusement compromis, sinon complètement enrayé.

« Pour vous répondre, nous dit M. Chotteau, je dois vous faire l'historique suivant : Je me suis embarqué pour les Etats-Unis, la première fois, le 3 mars 1878.

« Je revis à Paris au mois de juin 1878, et j'organais une sorte de congrès franco-américain pendant l'exposition de 1878, après avoir parcouru les principaux centres commerciaux, afin de rendre compte des impressions que je rapportais des Etats-Unis.

« Je me embarquai pour l'Amérique en janvier 1879. Je vis à Washington M. Fernando Wood, Président du Comité des Voies et Moyens de la Chambre des Représentants, ce qui correspond à notre Commission du Budget.

« Le Bill Fernando Wood fut télégraphié en France, et je restai convaincu que notre Chambre des députés allait y répondre, en adressant la même prière au gouvernement français.

« L'année suivante, en 1880, Le Sénat de Washington, avec lequel j'étais en relations constantes, voulut suivre la Cham-

bre des représentants dans la voie où elle s'était engagée. Le Comité des Relations Extérieures, présidé par le sénateur Eaton, était disposé à faire voter un crédit de 10,000 dollars pour indemnités à trois commissaires américains.

« Cette commission, composée de trois Américains et de trois Français, hommes connaissant parfaitement les deux pays, se serait réunie de temps en temps, lorsque les circonstances l'auraient exigé.

« Je rentrai en France, muni d'une lettre officielle du sénateur Eaton priant le gouvernement français de se prononcer.

« Le gouvernement ne prit aucun parti, et la commission ne fut pas nommée. Si elle avait fonctionné, en 1880, elle aurait sûrement prévenu la prohibition en France des viandes américaines, prohibition qui est résultée d'un décret de février 1881.

« Nous recevions, en 1881, pour cinquante-cinq millions de ces viandes. Nos ouvriers y trouvaient une alimentation à bon marché que la production française ne pouvait pas remplacer.

« Ces représailles se sont manifestées plus tard, en 1884. Les Américains, à cette époque, voulaient fermer leurs portes aux vins français, et élevaient le droit sur les œuvres d'art, de dix à trente pour cent.

« Les Américains ne nous ont jamais pardonné la prohibition de leurs viandes, et on peut dire que le Bill Mac-Kinley est aujourd'hui la conséquence de l'état de choses créé en 1881.

« Il y a deux mois environ, un ami de Washington, prévoyant les effets désastreux de ce Bill sur le commerce français, me proposa d'ouvrir une campagne pour empêcher le vote.

« Il était malheureusement trop tard, et le Bill est aujourd'hui un fait accompli. Je suis certain que le gouvernement français a fait tout ce qu'il a pu pour prévenir ce résultat, mais comme vous l'avez très bien dit il y a deux jours, ces réclamations ont été tardives : elles devaient fatalement échouer.

« Dans une circonstance comme celle-ci, il faut que l'entente s'établisse à une époque où n'existe aucun sujet d'alarmes, où aucun danger ne menace le monde commercial. Il est évident pour moi que, si la commission franco-américaine avait fonctionné en 1880, notre commerce d'exportation n'aurait pas aujourd'hui à souffrir de la loi draconienne dont nous venons de parler.

« J'ai confiance dans les lumières et le patriotisme du Ministre de France à Washington, mais, quand il s'agit de relations commerciales, il faut bien se persuader que les diplomates font toujours de la mauvaise besogne.

« La situation alarmante d'aujourd'hui pourra sûrement s'améliorer, mais l'en-

tente ne sera utilement préparée que par des hommes spéciaux, rompus aux difficultés du commerce franco-américain, et décidés d'avance à poursuivre leur tâche avec persévérance.

« Si le gouvernement procède ainsi, il aura bien mérité du pays. »

« Nous avons remercié M. Léon Chotteau de ses intéressantes communications, et, avec lui, nous souhaitons bien vivement que l'entente puisse se faire avec un pays où notre commerce d'échanges peut se développer à l'infini.

LE BUDGET

Paris, 3 juillet. — M. Casimir Périer, président de la commission du budget, aura une entrevue avec M. Rouvier, afin de savoir quelles parties du budget seront discutées avant les vacances.

« M. Burdeau constate que la caractéristique du budget de 1891 est de réaliser l'unité budgétaire, en supprimant le budget extrabudgetaire de la guerre, comme l'avait été, dans la précédente législature, celui des travaux publics.

« Il ajoute qu'en partie des réductions opérées des dépenses, on arrive à 65 millions d'économies sur le budget, et que les dépenses des autres départements des services, arrivent à 77 millions.

« Parlant de l'amortissement, le rapporteur général dit que depuis 1871, il a été amorti pour 3 milliards 284 millions; en 1891, l'amortissement sera de 80 millions.

« Nos amortissements, dit-il, se composent d'annuités terminables, et lorsque l'une de ces annuités vient à extinction, elle disparaît, sans rendre d'autre service que de donner plus de facilité au gouvernement pour dresser son budget.

« Il s'agit donc plus sage de le recueillir et de le faire servir à de nouveaux amortissements; ou créant ainsi une sorte de consolidation des fonds d'amortissements.

« M. Burdeau dit qu'il a été interrogé cette après-midi, par M. Doppet, il a été amené au cabinet du juge d'instruction à 4 heures 3/4. Il était vêtu d'un pantalon noir et d'une chemise blanche.

« On lui a montré la malle trouvée à Millery, et il a fait aussitôt difficulté pour la reconnaître. C'est effectivement la malle qu'il cherchait, mais non Dieu qu'elle est endommagée. »

« Interrogé sur le crime, il a dit : « Si ce qu'a dit Gabrielle est exact, et si ma maîtresse ne m'avait pas quitté aussitôt lâchement pour venir à donner à la police l'adresse exacte de la maison en déclarant qu'elle avait pas pris part au crime; mais aujourd'hui je n'aurais plus de maîtresse, je dois dire la vérité, Gabrielle est à fait sur ce point. »

« Il avait été convenu entre nous qu'elle amènerait l'inspecteur rue Tronçon-Ducoudray, et que, pendant qu'elle l'amuserait, je prendrais à l'aide d'une corde que j'avais disposée dans l'alcôve.

« Je n'ai pas réussi à le prendre, alors je me suis jeté sur lui, et je l'ai étouffé avec mes mains. J'ai fouillé ses poches, et j'y avais ce cent cinquante francs en argent. J'ai débarrassé le cadavre avec l'aide de Gabrielle et nous avons mis le corps dans la malle.

« J'ai été ensuite en route avec Gabrielle, rue Montmartre, dans l'espoir de trouver de l'argent et je n'ai rien trouvé. Contrairement à ce qui a été dit, je n'ai pris dans le bureau aucun papier. Le lendemain je suis parti avec Gabrielle pour Lyon et j'ai jeté le cadavre dans le fossé où il a été retrouvé à Millery. »

« A six heures l'interrogatoire était terminé. Eyrard a été reconduit au dépôt.

« Paris, 3 juillet. — Un rédacteur de *Soleil* a eu un service avec le procureur général Cressery à qui il a fait l'interrogatoire qu'il a subi aujourd'hui. Eyrard a été reconduit au dépôt.

« Le procureur général a confirmé tout effet il a eu au moment de la plus grande discrétion à M. Doppet. Entre autres, il est plaint de plusieurs journaux, et notamment du *Radical*, qui ont soutenu les procès boulangers, et qui depuis lui sont tombés sur le dos (sic), à propos de l'affaire Cressery.

« Il faut en effet, laisser aux fabricants le temps de liquider leur situation.

« La commission accepte cette disposition.

« M. Brousse retire son amendement.

« Les articles 10 et 11 (articles 8 et 9 du projet primitif) sont adoptés.

« M. Millevoye a l'honneur de proposer un article additionnel d'après lequel les droits de fabrication établis par la loi ne seront applicables qu'à partir du 1er septembre 1890.

« Il faut en effet, laisser aux fabricants le temps de liquider leur situation.

« La commission accepte cette disposition.

« M. Brousse retire son amendement.

« Les articles 10 et 11 (articles 8 et 9 du projet primitif) sont adoptés.

« M. Millevoye a l'honneur de proposer un article additionnel d'après lequel les droits de fabrication établis par la loi ne seront applicables qu'à partir du 1er septembre 1890.

« Il faut en effet, laisser aux fabricants le temps de liquider leur situation.

« La commission accepte cette disposition.

« M. Brousse retire son amendement.

professeur Hermann Fol, de Genève, a voulu cependant essayer de répondre à la croyance populaire par des faits précis. Sa démonstration n'est pas, si l'on veut, absolument péremptoire; cependant elle a sa valeur.

« Les jeunes Suisses ont l'habitude de faire faire les portraits des portraits de leurs parents. M. Fol a comparé ainsi les portraits de jeunes mariés et les portraits de vieux mariés. Sur 200 couples, il serait difficile de rien trouver qui pût confirmer la loi des unions par contrastes ou celle des ressemblances ultérieures entre époux. M. Fol a classé les photographies en trois catégories : 1° celles dont le ressemblance est au moins aussi grande qu'elle peut l'être entre frère et sœur; 2° celles dont le ressemblance est de même ordre que la moyenne des ressemblances entre frère et sœur; 3° celles dont le ressemblance est plus grande que celle qui peut exister entre deux frères et sœurs.

« C'est la loi de la similitude qui est la plus exacte de la vérité. Elle a donné les résultats suivants :

« M. Burdeau dit qu'il a été interrogé cette après-midi, par M. Doppet, il a été amené au cabinet du juge d'instruction à 4 heures 3/4. Il était vêtu d'un pantalon noir et d'une chemise blanche.

« On lui a montré la malle trouvée à Millery, et il a fait aussitôt difficulté pour la reconnaître. C'est effectivement la malle qu'il cherchait, mais non Dieu qu'elle est endommagée. »

« Interrogé sur le crime, il a dit : « Si ce qu'a dit Gabrielle est exact, et si ma maîtresse ne m'avait pas quitté aussitôt lâchement pour venir à donner à la police l'adresse exacte de la maison en déclarant qu'elle avait pas pris part au crime; mais aujourd'hui je n'aurais plus de maîtresse, je dois dire la vérité, Gabrielle est à fait sur ce point. »

« Il avait été convenu entre nous qu'elle amènerait l'inspecteur rue Tronçon-Ducoudray, et que, pendant qu'elle l'amuserait, je prendrais à l'aide d'une corde que j'avais disposée dans l'alcôve.

« Je n'ai pas réussi à le prendre, alors je me suis jeté sur lui, et je l'ai étouffé avec mes mains. J'ai fouillé ses poches, et j'y avais ce cent cinquante francs en argent. J'ai débarrassé le cadavre avec l'aide de Gabrielle et nous avons mis le corps dans la malle.

« J'ai été ensuite en route avec Gabrielle, rue Montmartre, dans l'espoir de trouver de l'argent et je n'ai rien trouvé. Contrairement à ce qui a été dit, je n'ai pris dans le bureau aucun papier. Le lendemain je suis parti avec Gabrielle pour Lyon et j'ai jeté le cadavre dans le fossé où il a été retrouvé à Millery. »

« A six heures l'interrogatoire était terminé. Eyrard a été reconduit au dépôt.

« Paris, 3 juillet. — Un rédacteur de *Soleil* a eu un service avec le procureur général Cressery à qui il a fait l'interrogatoire qu'il a subi aujourd'hui. Eyrard a été reconduit au dépôt.

« Le procureur général a confirmé tout effet il a eu au moment de la plus grande discrétion à M. Doppet. Entre autres, il est plaint de plusieurs journaux, et notamment du *Radical*, qui ont soutenu les procès boulangers, et qui depuis lui sont tombés sur le dos (sic), à propos de l'affaire Cressery.

« Il faut en effet, laisser aux fabricants le temps de liquider leur situation.

« La commission accepte cette disposition.

« M. Brousse retire son amendement.

« Les articles 10 et 11 (articles 8 et 9 du projet primitif) sont adoptés.

« M. Millevoye a l'honneur de proposer un article additionnel d'après lequel les droits de fabrication établis par la loi ne seront applicables qu'à partir du 1er septembre 1890.

« Il faut en effet, laisser aux fabricants le temps de liquider leur situation.

« La commission accepte cette disposition.

« M. Brousse retire son amendement.

« Les articles 10 et 11 (articles 8 et 9 du projet primitif) sont adoptés.

« M. Millevoye a l'honneur de proposer un article additionnel d'après lequel les droits de fabrication établis par la loi ne seront applicables qu'à partir du 1er septembre 1890.

« Il faut en effet, laisser aux fabricants le temps de liquider leur situation.

« La commission accepte cette disposition.

« M. Brousse retire son amendement.

« Les articles 10 et 11 (articles 8 et 9 du projet primitif) sont adoptés.

« M. Millevoye a l'honneur de proposer un article additionnel d'après lequel les droits de fabrication établis par la loi ne seront applicables qu'à partir du 1er septembre 1890.

« Il faut en effet, laisser aux fabricants le temps de liquider leur situation.

« La commission accepte cette disposition.

« M. Brousse retire son amendement.

M. Garanger, qu'il traite de mouillard et qu'il accuse d'avoir poussé Gabrielle à dévoiler le mystère qui entourait le meurtre de l'huissier Gouffé.

« Paris, 3 juillet. — On assure qu'Eyrard, Gabrielle Bompard et Rémi Launé n'ont pas été confrontés, comme on l'avait dit jusqu'ici, dans le cabinet du juge d'instruction.

« M. Doppet et M. Q. de Beaurepaire préparent, dit-on, une mise en scène à effet dans l'appartement de la rue Tronçon-Ducoudray.

« Les locataires actuels de cet appartement, pour obtenir de ceux-ci qu'ils se prêtent à l'exécution de leur plan.

« Paris, 3 juillet. — Il paraît que Rémi Launé, dont on sait que l'état de santé donne des inquiétudes et laisserait peu d'espoir si sa détention devait se prolonger, fait en ce moment des préparatifs de mariage, afin de régulariser une union qui a été contractée, il y a une vingtaine d'années.

« Les bans sont déjà publiés. Le mariage doit avoir lieu au premier jour.

« Paris, 3 juillet. — L'interrogatoire important, subi aujourd'hui par Eyrard, a eu pour résultat de porter sur le compte de la maîtresse de l'huissier Gouffé, qui est une des conséquences de la maladie dont il souffre.

« Son état serait même assez grave pour que sa vie se trouve en danger, si l'instruction durait trop longtemps.

« Pendant toute la soirée, il s'est promené dans sa cellule, bouconnant les gens qui l'engageaient à se reposer, exprimant le désir de « crever » (sic), se répétant en injures contre les journalistes qui ont contribué à sa arrestation.

« Il paraîtrait qu'Eyrard aurait donné à entendre aujourd'hui que s'il était l'auteur du crime, il avait eu plusieurs inspirateurs.

« M. Garanger, qu'il traite de mouillard et qu'il accuse d'avoir poussé Gabrielle à dévoiler le mystère qui entourait le meurtre de l'huissier Gouffé.

« Paris, 3 juillet. — On assure qu'Eyrard, Gabrielle Bompard et Rémi Launé n'ont pas été confrontés, comme on l'avait dit jusqu'ici, dans le cabinet du juge d'instruction.

« M. Doppet et M. Q. de Beaurepaire préparent, dit-on, une mise en scène à effet dans l'appartement de la rue Tronçon-Ducoudray.

« Les locataires actuels de cet appartement, pour obtenir de ceux-ci qu'ils se prêtent à l'exécution de leur plan.

« Paris, 3 juillet. — Il paraît que Rémi Launé, dont on sait que l'état de santé donne des inquiétudes et laisserait peu d'espoir si sa détention devait se prolonger, fait en ce moment des préparatifs de mariage, afin de régulariser une union qui a été contractée, il y a une vingtaine d'années.

« Les bans sont déjà publiés. Le mariage doit avoir lieu au premier jour.

« Paris, 3 juillet. — L'interrogatoire important, subi aujourd'hui par Eyrard, a eu pour résultat de porter sur le compte de la maîtresse de l'huissier Gouffé, qui est une des conséquences de la maladie dont il souffre.

« Son état serait même assez grave pour que sa vie se trouve en danger, si l'instruction durait trop longtemps.

« Pendant toute la soirée, il s'est promené dans sa cellule, bouconnant les gens qui l'engageaient à se reposer, exprimant le désir de « crever » (sic), se répétant en injures contre les journalistes qui ont contribué à sa arrestation.

« Il paraîtrait qu'Eyrard aurait donné à entendre aujourd'hui que s'il était l'auteur du crime, il avait eu plusieurs inspirateurs.

« M. Garanger, qu'il traite de mouillard et qu'il accuse d'avoir poussé Gabrielle à dévoiler le mystère qui entourait le meurtre de l'huissier Gouffé.

« Paris, 3 juillet. — On assure qu'Eyrard, Gabrielle Bompard et Rémi Launé n'ont pas été confrontés, comme on l'avait dit jusqu'ici, dans le cabinet du juge d'instruction.

« M. Doppet et M. Q. de Beaurepaire préparent, dit-on, une mise en scène à effet dans l'appartement de la rue Tronçon-Ducoudray.

« Les locataires actuels de cet appartement, pour obtenir de ceux-ci qu'ils se prêtent à l'exécution de leur plan.

« Paris, 3 juillet. — Il paraît que Rémi Launé, dont on sait que l'état de santé donne des inquiétudes et laisserait peu d'espoir si sa détention devait se prolonger, fait en ce moment des préparatifs de mariage, afin de régulariser une union qui a été contractée, il y a une vingtaine d'années.

« Les bans sont déjà publiés. Le mariage doit avoir lieu au premier jour.

« Paris, 3 juillet. — L'interrogatoire important, subi aujourd'hui par Eyrard, a eu pour résultat de porter sur le compte de la maîtresse de l'huissier Gouffé, qui est une des conséquences de la maladie dont il souffre.

« Son état serait même assez grave pour que sa vie se trouve en danger, si l'instruction durait trop longtemps.

« Pendant toute la soirée, il s'est promené dans sa cellule, bouconnant les gens qui l'engageaient à se reposer, exprimant le désir de « crever » (sic), se répétant en injures contre les journalistes qui ont contribué à sa arrestation.

« Il paraîtrait qu'Eyrard aurait donné à entendre aujourd'hui que s'il était l'auteur du crime, il avait eu plusieurs inspirateurs.

la seconde partie de l'amendement de M. Millrand. La première partie de l'amendement de M. Millrand, avec la date du 16 août, est adoptée.

« La seconde partie est repoussée. La Chambre reprend la discussion de l'article 1er, qui avait été réservé l'autre jour.

« L'article 1er est ainsi conçu : « La fabrication des vins, ne peut être exercée que par des personnes qui ont subi une déclaration de santé et qui ont obtenu un permis de fabrication. »

« On applique les mêmes tolérances qu'en matière de vin.

« Après une longue discussion, le renvoi de l'article 1er à la commission, combattue par le rapporteur, est ordonné par 278 voix contre 250.

« Burdeau, qui a l'honneur, au nom de la commission du budget, de faire rapport sur les contributions directes et le rapport sur l'émission des obligations à court terme.

« L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Delafosse, sur la situation des colonies.

« M. Delafosse. Depuis trois ans, je désire appeler l'attention du gouvernement sur la colonie de la Tunisie qui se meurt de l'abandon de la France.

« J'estime que la prise de possession de la Tunisie, à l'heure où elle s'est produite, a passé d'un poids très lourd dans la formation de l'Etat algérien.

« Mais aujourd'hui, la Tunisie est morte, et nul ne songe à l'abandonner; mais il faut lui donner le régime qui lui convient.

« On aurait pu annexer purement et simplement la Tunisie à la France.

« Ce système offrait plus d'inconvénients que d'avantages, on y renonce, on a bien fait, on s'est contenté du protectorat, mais il y a plusieurs moyens d'organiser le protectorat.

« La Tunisie nous a tout abandonné; en échange, six mille Français ont été réduits sur ce territoire, emportés avec leurs captifs, leur bonne foi, leur travail.

« Ils demandent des voies de communication, un régime douanier, une banque d'Etat et des travaux publics.

« Il n'est pas un membre du Parlement qui ne trouve ces revendications légitimes.

« Je voudrais que le gouvernement français ne peut acheter un produit de la régence car les droits qui grevent les produits du midi sont plus élevés que ceux qui frappent les produits analogues d'Italie et de France.

« La France subventionne les lignes de paquebots entre la France et la Tunisie et par son régime douanier, elle empêche le commerce de Tunis d'entrer en France. Aussi le président de la Compagnie transatlantique est-il sur le point de restreindre le service de ses paquebots.

« Les produits tunisiens, pour entrer en France, sont obligés d'aller en fraude se faire naturaliser algériens à Orléans, à l'aide de faux certificats.

« M. Thompson. — Comment se fait-il que l'administration n'en soit jamais saisie.

« M. Delafosse. — Je vous cite son auteur M. Paul Bourdieu, un républicain de bon aloi. (Bruit à gauche).

« L'impôt en Tunisie ne frappe pas la richesse agricole, il frappe le commerce et le travail.

« L'impôt sur les céréales est déterminé par une commission qui évalue chaque année la récolte probable. Les évaluations de cette commission sont supérieures à celles que le gouvernement se propose.

« Ces abus sont très à côté des monopoles dont la Tunisie est grevée. Ce malheureux pays est livré sans défense à l'avidité des traitants. La ferme du tabac, par exemple, appartenant à un grec qui fait venir de Grèce la plus grande partie des tabacs et qui a droit d'entrer chez les planteurs pour payer le nombre de feuilles sur chaque pied de tabac.

« La Tunisie est grevée de ce malheureux pays est livré sans défense à l'avidité des traitants. La ferme du tabac, par exemple, appartenant à un grec qui fait venir de Grèce la plus grande partie des tabacs et qui a droit d'entrer chez les planteurs pour payer le nombre de feuilles sur chaque pied de tabac.

« Ces abus sont très à côté des monopoles dont la Tunisie est grevée. Ce malheureux pays est livré sans défense à l'avidité des traitants. La ferme du tabac, par exemple, appartenant à un grec qui fait venir de Grèce la plus grande partie des tabacs et qui a droit d'entrer chez les planteurs pour payer le nombre de feuilles sur chaque pied de tabac.

« La Tunisie est grevée de ce malheureux pays est livré sans défense à l'avidité des traitants. La ferme du tabac, par exemple, appartenant à un grec qui fait venir de Grèce la plus grande partie des tabacs et qui a droit d'entrer chez les planteurs pour payer le nombre de feuilles sur chaque pied de tabac.

« Ces abus sont très à côté des monopoles dont la Tunisie est grevée. Ce malheureux pays est livré sans défense à l'avidité des traitants. La ferme du tabac, par exemple, appartenant à un grec qui fait venir de Grèce la plus grande partie des tabacs et qui a droit d'entrer chez les planteurs pour payer le nombre de feuilles sur chaque pied de tabac.

« La Tunisie est grevée de ce malheureux pays est livré sans défense à l'avidité des traitants. La ferme du tabac, par exemple, appartenant à un grec qui fait venir de Grèce la plus grande partie des tabacs et qui a droit d'entrer chez les planteurs pour payer le nombre de feuilles sur chaque pied de tabac.

« Ces abus sont très à côté des monopoles dont la Tunisie est grevée. Ce malheureux pays est livré sans défense à l'avidité des traitants. La ferme du tabac, par exemple, appartenant à un grec qui fait venir de Grèce la plus grande partie des tabacs et qui a droit d'entrer chez les planteurs pour payer le nombre de feuilles sur chaque pied de tabac.

« La Tunisie est grevée de ce malheureux pays est livré sans défense à l'avidité des traitants. La ferme du tabac, par exemple, appartenant à un grec qui fait venir de Grèce la plus grande partie des tabacs et qui a droit d'entrer chez les planteurs pour payer le nombre de feuilles sur chaque pied de tabac.

BOURSE DE PARIS du vendredi 4 juillet (par voie télégraphique et par fil spécial)

BOURSE DE LILLE du vendredi 4 juillet PAR FIL TELEPHONIQUE SPECIAL

DERNIERE HEURE (De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La question de Zanibar Paris, 3 juillet. — On a fait de nouveau courir hier des bruits alarmants, et, d'ions le suite, un individu du nom de Edmond Gras, sur lequel on a eu de graves soupçons.

Un Troppmann belge Paris, 4 juillet. — Ce matin, le brigadier de la sûreté Jaume, muni d'un mandat d'amener, se présentait vers dix heures, 17, avenue de la Défense, à Courbevoie, chez Mme Bernard, maîtresse d'hôtel.

LES MARCHÉS A TERME BULLETIN DU JOUR 4 juillet. ROUBAIX-TOURCOING. — Les cours progressent sur quelques mois d'une façon très sensible.